

N° 4670¹¹

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2001-2002

PROPOSITION DE LOI

**modifiant les articles 17 et 19 de la loi du 29 juin 1989
portant réforme du régime des cabarets**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(2.7.2002)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 14 juin 2002 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel de la

PROPOSITION DE LOI

**modifiant les articles 17 et 19 de la loi du 29 juin 1989
portant réforme du régime des cabarets**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 juin 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ladite proposition de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 22 décembre 2000 et 30 avril 2002 et 4 juin 2002;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser la proposition de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 2 juillet 2002.

Le Secrétaire général,

Marc BESCH

Le Président,

Marcel SAUBER

